

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE D'ENSEIGNEMENT

Approche spécifique de conseiller en technopédagogie

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

CODE : 98 05 04 U36 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du/.../.....,
sur avis conforme du Conseil général

Approche spécifique de conseiller en technopédagogie

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'interroger et promouvoir les outils numériques d'apprentissage ;
- ◆ d'assumer un rôle de conseil, d'accompagnement et de soutien à l'implémentation et à l'intégration pédagogique du numérique ;
- ◆ d'assurer la veille relative aux outils et aux méthodes didactiques numériques ;
- ◆ d'animer des communautés de pratique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

à partir d'une situation professionnelle,

en s'appuyant sur une stratégie didactique adaptée au contenu,

dans le respect des cadres légaux, éthiques et déontologiques,

dans le respect des règles et usages de la langue française,

et de manière spécifique au public concerné,

- ◆ de planifier, de mettre en œuvre et d'analyser, de manière cohérente, une séquence d'apprentissage en présentiel et/ou à distance, en mettant des ressources numériques au service d'au moins deux approches didactiques ;
- ◆ de proposer et justifier des pistes d'action pour développer la collaboration des apprenants ou de l'équipe éducative en exploitant des outils numériques ;

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE « *Approches didactiques du numérique* »

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :
à partir d'une situation professionnelle réelle ou fictive,
en s'appuyant sur une stratégie didactique spécifique aux contenus,
dans le respect des cadres légaux, éthiques et déontologiques,
dans le respect des règles et usages de la langue française,
et de manière spécifique au public concerné,

- ◆ d'identifier les processus d'accompagnement et de soutien nécessaires au développement et à la mise en œuvre d'un projet technopédagogique spécifique aux besoins de l'établissement ;
- ◆ de planifier leur mise en œuvre, en identifiant les rôles des parties prenantes ;
- ◆ de décrire les modalités d'accompagnement des enseignants / formateurs dans le dispositif proposé ;
- ◆ d'évaluer le dispositif proposé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision : la capacité à communiquer clairement, de façon concise et rigoureuse au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie et du sens critique : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

Au travers d'une formation axée sur la pratique et la manipulation des outils, en tenant compte des différents niveaux et des différentes formes d'enseignement / de formation,

l'étudiant sera capable :

D'analyser et comparer des outils numériques :

- Élaborer une stratégie de veille technopédagogique, en identifiant les ressources pertinentes ;
- En fonction du contexte spécifique, sélectionner les outils qui permettront le développement ou l'optimisation des pratiques pédagogiques au sein de l'établissement ou de la structure concernée ;
- Déterminer une stratégie d'implémentation de ces outils et sa mise en œuvre.

D'analyser une stratégie pédagogique :

- Définir les *learning analytics*, leur pertinence et leurs champs d'action, dans le respect déontologique de la vie privée et de la protection des données ;
- Mesurer et ou collecter des données représentatives permettant le pilotage, en recourant à des outils existants ;
- Analyser ces données en vue de :
 - o cibler et de détecter les situations qui suggèrent une intervention (de la part de l'apprenant et/ou de l'enseignant /chargé de cours/ formateur) ;
 - o fournir à l'enseignant / formateur un feedback quantitatif et qualitatif sur son dispositif ;
 - o permettre aux enseignants / chargés de cours / formateurs d'ajuster les séquences d'apprentissage en dégagant des pistes de réflexion.

De séquencer, de planifier, de soutenir et d'accompagner l'implémentation ou l'amélioration d'un dispositif technopédagogique :

- identifier les objectifs poursuivis par l'institution et/ou les parties prenantes ;
- tenir compte des contraintes organisationnelles et environnementales ;
- impliquer les différents acteurs (direction, enseignants / chargés de cours / formateurs, apprenants, équipe informatique, etc.) ;
- évaluer régulièrement le dispositif proposé (tableau de bord, évaluation finale) ;
- utiliser un ou des outils numérique(s) de planification ou de gestion de projet.

D'animer une communauté de pratique afin de :

- faciliter la collaboration des enseignants / chargés de cours / formateurs à l'aide d'outils numériques ;
- faire émerger les besoins des enseignants / chargés de cours / formateurs en matière de développement technopédagogique et d'accompagnement.

D'accompagner les enseignants / chargés de cours / formateurs

- Répondre aux divers besoins technopédagogiques des enseignants / chargés de cours / formateurs, en leur permettant de progresser de façon différenciée, suivre les parcours et objectifs d'apprentissage individuels ;
- Identifier et analyser les ressources à disposition pour l'accompagnement et la formation continue des enseignants / chargés de cours / formateurs ;
- Proposer des dispositifs de formation et d'accompagnement pour les enseignants / chargés de cours / formateurs.

5. CHARGÉS DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT :

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie du conseil pédagogique spécifique au numérique	CT	B	42
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			50